Inscriptions sur les listes électorales

Pour pouvoir voter lors des élections, il est indispensable d'être inscrit sur les listes électorales.

Une inscription automatique à 18 ans

L'inscription sur les listes électorales est automatique pour les jeunes Français qui atteignent l'âge de 18 ans, à condition d'avoir effectué leur recensement citoyen à l'âge de 16 ans.

La mairie informe chaque nouvel électeur de son inscription par courrier. Aucune démarche supplémentaire n'est alors nécessaire.

Toutefois, si l'inscription automatique n'a pas pu être effectuée (recensement tardif, déménagement après le recensement…), il est possible de régulariser sa situation en effectuant une démarche auprès de la mairie.

Une démarche volontaire dans les autres cas

En dehors de l'inscription automatique à 18 ans, l'inscription sur les listes électorales nécessite une démarche volontaire, notamment en cas de déménagement ou pour les citoyens européens souhaitant voter en France.

Pensez à vérifier votre situation électorale afin de pouvoir participer aux prochains scrutins.

Date limite d'inscription pour l'élection présidentielle 2027

Pour pouvoir voter lors de l'élection présidentielle de 2027, pensez à vérifier votre inscription sur les listes électorales.

La date limite d’inscription est fixée :

- Au **mercredi 10 mars 2027** pour une inscription en ligne.
- Au **vendredi 12 mars 2027** pour une inscription directement en mairie ou par courrier.

N’attendez pas le dernier moment pour effectuer votre démarche !

Vous pouvez également vérifier votre situation électorale et effectuer votre inscription en ligne sur le site officiel service-public.fr.

Contact

Mairie de Sombernon

- Rue Ferdinand Mercusot
 21540 SOMBERNON
- 03 80 33 40 01
- Contact

Téléchargement

Formulaire d’inscription sur les listes électorales